

**Procès verbal du Conseil d'École du RPI CERE-LA-RONDE/GENILLE/LE LIEGE
Lundi 15 février 2021 à 18h00 forme hybride (présentiel/distanciel).**

Présents en présentiel ou visioconférence:

Monsieur ROUYER, Inspecteur de l'Education Nationale.
 Madame SIGONNAUD-BASTARD, Directrice de l'école primaire de Genillé.
 Monsieur PHILIPPE, Directeur de l'école élémentaire de Céré-la-Ronde.
 Mesdames HABERT, LAINE, RIOLLAND, ROBIN, ROCHETTE-CASTEL, et Monsieur TALOT, enseignants.
 Monsieur COUSIN, Maître E.
 Monsieur ADJADJ, Maire de la commune du Liège.
 Monsieur ALFANDARI, Maire de la commune de Genillé.
 Mme BORDINAT, élue de la commune du Liège.
 Monsieur MEUNIER, élu de la commune de Genillé.
 Madame TAVARES, Déléguée Départementale de l'Education Nationale et Madame BUZELAY (DDEN auditrice).
 Mesdames CINÇON, FEUGIER, PEGUET, PEUF, VILLEGGER, VERMEULEN et Monsieur LAURANT, Parents d'élèves élus.
 Mesdames LAGRANGE, MILCENT et NICOLAS, ATSEM.

Absents :

Monsieur DUVIVIER, Maire de la commune de Céré-la-Ronde et/ou ses représentants.

1) Approbation des 3 procès verbaux du conseil d'école du 3 novembre 2020

PV du premier conseil d'école de Genillé, PV du premier conseil d'école de Céré-la-Ronde et PV du conseil d'école du RPI : adoptés à l'unanimité.

2) Effectifs prévus à la rentrée de septembre 2021

<u>GENILLE</u>								<u>CERE- LA- RONDE</u>
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM2	CM1
Potentiel de 16 Habituellement scolarisation d'1/4 à 1/3 soit 4 ou 5	21 dont 1 est déjà scolarisé à l'école publique de Genillé en TPS.	22	18	13	21 + 1	13	25	21
Maternelle = 65 (+1 par / n-1)					Elémentaire = 72 (↘ par / n-1)			21
Total = 137 (139 actuellement)								21
Total RPI = 158 (- 5 par / à actuellement 163 élèves sur RPI)								

Moyenne de 22,57 élèves par classe.

La présidente de séance précise que c'est une répartition par niveau. La répartition par classe n'est pas encore faite.

Inscriptions pour la rentrée 2021 :

Comme l'an passé, les inscriptions se feront de manière dématérialisée. Tous les documents seront téléchargeables en ligne sur les sites des mairies. Les familles qui ne sont pas équipées pourront se déplacer en mairie.

La mairie de GENILLE annonce que cette forme dématérialisée sera pérennisée à l'avenir car les coordonnées des parents sont fournis.

Si les conditions sanitaires le permettent, une visite des locaux sera organisée fin juin/début juillet.

Mme SIGONNAUD-BASTARD se chargera d'actualiser l'affichette et de l'envoyer aux mairies pour parution dans la Nouvelle République et la Renaissance Lochoise, affichage en mairies et sur les sites internet des mairies.

Concernant l'école de Céré-la-Ronde, si de nouveaux élèves arrivent, il faudra téléphoner à l'école de Céré-la-Ronde, pour convenir d'un rendez-vous avec le directeur, après la classe (pas de journée de décharge).

3) Rythme scolaire

La semaine scolaire comporte, pour tous les élèves, 24 h d'enseignement réparties en 9 demi-journées (lundi, mardi, jeudi, vendredi toute la journée ainsi que le mercredi matin) à raison de 5h30 maximum par jour et de 3h30 maximum par demi-journée. La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30. Une demande de dérogation doit être faite pour conserver la semaine de 4 jours.

À la question « Êtes-vous d'accord pour renouveler la demande ? », le Conseil d'école répond « oui » à l'unanimité.

L'avis du Conseil d'école et la délibération du Conseil municipal doivent être envoyés à la DSDEN avant le 1er mars 2021.

M. ROUYER précise que les communes peuvent envoyer la décision du conseil d'école au DASEN avant de réunir le Conseil municipal, à la condition de se mettre en conformité par la suite.

4) Piscine

Un stage de 2 jours de formation pour l'enseignement bénévole de la natation à l'école est proposé par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, les jeudi 15 et vendredi 16 avril 2021 de 9h30 à 16h30.

Le lieu de formation sera précisé postérieurement aux inscriptions afin de prendre en compte le lieu d'habitation des personnes inscrites.

Ce stage s'adresse aux parents d'élèves (ou autres adultes volontaires bénévoles) qui souhaiteraient passer l'agrément nécessaire pour l'encadrement des enfants lors des séances de piscine.

La fiche d'inscription est à retirer auprès de l'école. Il faudra la rapporter remplie pour le vendredi 19 mars dernier délai.

Un seul parent s'est manifesté pour l'instant.

Le durée de validité de l'agrément est de 5 ans. Ainsi, M.THUIA et Mme VILLEGER ont un agrément toujours valable.

Il n'y a pas de besoin à l'école de Céré-la-Ronde car le nombre de MNS présents à la piscine de Montrichard est suffisant.

Sur Genillé, un M.N.S sera recruté en juin. Les scolaires pourront avoir des séances jusqu'à la fin des cours (1ère semaine de juillet). La programmation des séances sera à définir avec le MNS qui ne doit assurer que la surveillance de bassin.

Nous essaierons de planifier 2 séances par semaine.

Rappel : La réglementation précise que le bassin ne doit pas être ouvert au public pendant les séances de natation scolaire.

5) Réaménagement des locaux

Comme le dortoir (en préfabriqué) a mal vieilli et qu'il serait coûteux d'y faire des frais, il est envisagé de réaménager les locaux de l'école de Genillé :

- a) la classe de Mme SIGONNAUD-BASTARD deviendrait le dortoir avec:
- le percement d'une ouverture permettant la communication avec l'actuelle classe de TPS/PS,
 - l'abaissement du point d'eau à hauteur des petits,
 - dépose des meubles actuels situés devant la prochaine ouverture
- b) la classe de Mme HABERT serait transférée dans la salle d'Arts Visuels actuelle avec:
- renforcement de l'isolation phonique de la porte entre la classe de M. TALOT et la salle AV,
 - l'aménagement d'un point d'eau dans le sas d'entrée qui dessert le réfectoire de maternelle et les deux classes,
 - l'installation du VPI du plan Label École Numérique
- c) la classe de Mme SIGONNAUD-BASTARD serait transférée dans la classe actuelle de Mme HABERT avec :
- l'installation d'un point d'eau.
- d) l'aménagement de ces 2 nouvelles pièces est à définir: le préfabriqué serait réservé pour le rangement des jeux extérieurs et l'ancien dortoir deviendrait un lieu de stockage. A redéfinir ultérieurement.

M. ALFANDARI indique que le calendrier des travaux sera fonction de l'enveloppe prévue pour les travaux : si possible, tout sera fait cette année mais il est possible qu'une partie des aménagements doivent attendre l'année suivante.

Les travaux non-prioritaires seraient le point d'eau dans le vieux bâtiment et l'insonorisation de la porte. Des devis des points d'eau sont en attente.

La demande de rideaux occultants côté couloir dans la classe actuelle de Mme SIGONNAUD-BASTARD est à l'étude.

M. MEUNIER viendra à la rentrée faire le point.

Aide pour le déménagement : M. LAURANT se propose pour aider et est prêt à lancer un appel aux parents dans ce sens.

6) Fêtes, projets et sorties scolaires

En raison de la pandémie, il est difficile de se projeter et de faire des projets.

Projets communs à toutes les classes de Genillé :

- Depuis janvier, toutes les classes de l'école de Genillé bénéficient de l'intervention hebdomadaire de M. Chris DOWSON, intervenant en anglais. Les enseignants sont très satisfaits de la qualité des interventions et remercient la mairie de Genillé.

M. Alfandari précise que ces interventions seront reconduites l'année prochaine.

- Séances de cinéma proposées par l'Association Culture et Loisirs à l'Ecole (ACLE) Les projections des films sont programmées du 12 au 23 mars 2021 au cinéma Royal Vigny à Loches mais le cinéma aura-t-il droit de ré-ouvrir ?

- Participation au concours Unicef avec la médiathèque de Genillé ?

- Spectacles NACEL ?

Projets communs à toutes les maternelles :

- Chorale des maternelles : samedi 29 mai 2021, salle Rosine Deréan à Genillé.

Projets communs à toutes les classes élémentaires de l'école de Genillé :

- 100ème jour d'école ?

- intervenant handisport en GS, CP, CE1, CE2 et CM2 : les activités prévues sont la cécité-pétanque et le football-fauteuil

- intervention rugby (seulement pour le cycle III)

Projets communs à l'ensemble des classes du RPI :

- Une étudiante stagiaire du CFMI est intervenue 3 fois dans les classes de la MS au CM2. La crise sanitaire l'a contrainte à interrompre sa formation et donc ses interventions musique à l'école. Nous le regrettons.

En cas de recherche d'un nouvel intervenant en musique, M. ROUYER rappelle que seules les personnes titulaires du DUMI sont habilitées à intervenir dans les écoles.

- Carnaval : le samedi 27 mars 2021 :

Il est difficile d'envisager le carnaval car il n'y a pas autorisation pour l'instant.

Habituellement, et parallèlement au carnaval, le RPI participe à :

- L'opération « Lire, c'est partir », proposée par l'OCCE dont le but est de promouvoir la lecture par la vente de livres à prix très bas (1,50 €).

- La Grande Lessive, installation artistique éphémère. Le principe de cette manifestation est de tendre des fils pour y suspendre des réalisations (dessins, peintures, images et photographies numériques, collages, poésies visuelles, etc...) faites par toutes et tous. Thème de cette année : « les jardins suspendus ». Monsieur le Maire de Genillé et M. MEUNIER proposent que l'exposition ait lieu sur la place du village ou dans la cour de la mairie.

- Fête des écoles : samedi 26 juin 2021 à Genillé (si canicule, voir avec la mairie de Céré-la-Ronde pour le déroulement de la fête sur le stade).

Projet des classes :

Peu de projets cette année en raison des circonstances sanitaires

TPS/PS

- rencontres avec le RAMEP (Relais Assistant(e)s Maternel(le)s Enfants Parents) pour l'instant impossible (pas de mélange de groupes)

- Temps de découverte de la classe et petits ateliers pour les nouveaux inscrits un samedi matin de juin si possible?

MS/GS

- pas de projets autres que collectifs dûs à la situation sanitaire

GS/CP

- ont participé à l'action "Dessignons les éco-gestes" proposée par le service des déchets ménagers de la Communauté de communes Loches Sud Touraine pour la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets du 21 au 29 novembre 2020.

Nous avons travaillé autour de 3 thématiques : le gaspillage de l'électricité (lumière allumée dans le jour), l'économie d'eau à la maison, les déchets trouvés dans la nature, suite à notre sortie en forêt... Chaque enfant a illustré un ou plusieurs éco-geste(s) puis nous avons procédé à un vote pour chacune des "catégories". Nous avons envoyés les 3 dessins sélectionnés au service des déchets ménagers.

Les dessins reçus seront assemblés en une mosaïque afin de créer une affiche de prévention qui sera redistribuée dans les écoles du territoire. Le projet de mosaïque avance au ralenti en raison de la crise sanitaire mais les classes recevront bien l'affiche finale !

- Participation de la classe à la semaine nationale de prévention à l'école du 18 au 22 janvier pour sensibiliser les élèves aux accidents de la vie courante et aux gestes de premiers secours.

CP/CE1

- Projet commun avec la classe de GS/ CP et de CE2.

CE2 :

- Projet autour de l'éco-citoyenneté sur le thème de la pollution des océans avec fabrication de l'arbre de l'éco-geste.

- Projet de correspondance avec une classe d'Urcuit.

CM1

- Le projet école et cinéma est annulé.

CM2

- Concours d'écriture avec l'AMOPA (Association des Palmes académiques) : dossier envoyé à l'organisme mais pas de résultats pour le moment.

- Passage du permis Internet

- Projet théâtre

- Travail et suivi autour du Vendée Globe Challenge

- Rugby tennis de table en attente

- Les petits champions de la lecture

- Projet écriture « écris à ta star préférée »

- Concours « affiche ton patrimoine »

- Lien cm2 6^e avec visite du collège ? En fonction des conditions sanitaires

- Voyage de fin d'année sur une journée ??

- Vivre dans un écoquartier, partenariat avec M. MEUNIER.

10) Questions préparées :

- **Les actes d'incivilité et/ou de violence à l'école, leur importance, leur traitement ?**

Cette question fait suite à un accident qui s'est produit récemment dans la cour de l'école de Genillé.

Intervention de Mme Sigonnaud-Bastard, en préambule au débat :

Il y a effectivement des actes d'incivilité et de violence à l'école comme dans tout autre école. **Les enseignants en ont parfaitement conscience puisque tous, nous ne laissons rien passer.** Nous intervenons de nombreuses fois par jour immédiatement, lorsqu'un enfant a des gestes ou des mots non respectueux envers ses camarades. C'est notre **quotidien**. Nous les faisons verbaliser et s'excuser.

Quelques fois les **actes sont plus graves** (je pense à **6 situations**; évidemment je ne citerai pas les noms). À ce moment-là, bien évidemment **nous alertons les familles** des enfants concernés (appels téléphoniques, mots dans les cahiers de liaison, réunion informelle à la sortie de la classe, rendez-vous parents/enseignant).

Des **contrats** ont été signés entre les élèves concernés.

La **psychologue scolaire** est sollicitée. Elle vient observer dans les classes puis des **réunions d'équipe éducative ou Equipes de Suivi de Scolarisation** ont lieu avec les partenaires sociaux et les services de soins si des soins sont déjà mis en place.

Ont déjà eu lieu cette année :

- *3 équipes de suivi de scolarité (ESS)*
- *3 équipes éducatives (EE)*
- *2 réunions*

Sont à venir :

- *3 ESS*
- *3 ou 4 EE*

Nous demandons aussi aux familles de prendre contact avec le **CMP** pour un bilan et/ou un suivi psychologique lorsque l'on pense que l'enfant en a besoin. Il faut parfois du temps avant de convaincre les parents de faire les démarches et quand ils se décident à le faire, ils sont sur liste d'attente (1 an d'attente pour le CMP de Loches).

Nous avons aussi demandé l'intervention de la **coordinatrice des violences scolaires** : elle a pris contact avec chacune des familles concernées, a entendu les enseignants et les élèves, individuellement. Elle est déjà intervenue dans une classe et va revenir dans 2 autres pour une intervention de prévention (car elle n'a pas eu le temps de tout faire lors de sa première venue).

Si l'an passé, une **Enquête Locale Climat Scolaire** a été proposée sur le canton, ce n'est pas un hasard. Un malaise/des souffrances avaient déjà été perçus au sein des établissements scolaires. La restitution des résultats de l'enquête renseignée cette année aura lieu le 31 mars. Des pistes de travail seront données.

Quand les difficultés demeurent, nous sollicitons l'**inspecteur de la circonscription** qui est alors présent lors des équipes éducatives (cas de harcèlement).

Il y a harcèlement quand des faits sont intentionnels et se répètent et lorsqu'il y a rejet de la différence.

Lorsque nous répartissons les élèves dans les classes, et en fonction des effectifs par niveau, nous faisons en sorte de séparer les éléments qui sont connus pour être perturbateurs ou les élèves qui ne s'entendent pas. Malheureusement, la **crise sanitaire** que nous connaissons depuis 11 mois maintenant est une situation anxiogène qui a des répercussions à bien des niveaux et qui a été notamment le révélateur d'élèves perturbateurs qui jusque-là ne posaient pas de problème quant à la vie en collectivité. D'autres associations se révèlent « explosives » mais nous ne pouvions pas le prévoir...

Pendant les récréations, il n'y avait **pas assez de jeux**. A Noël, nous avons acheté d'autres jeux de cour car lorsque les enfants sont occupés, il y a moins de bagarre. Mais il n'y en a jamais assez... ce qu'a l'autre est toujours mieux... C'est tout un apprentissage de vivre en collectivité...

Tout ce que je viens de vous expliquer est mis en oeuvre sur le temps scolaire.

On note des améliorations par rapport à la période précédant les vacances de Noël mais on sent bien qu'on marche sur un fil.

Visiblement, tout ce que nous avons mis en place de notre côté ne suffit pas.

Nous allons essayer de mettre en place des **jeux coopératifs**.

Je pense aussi qu'il serait nécessaire d'**harmoniser nos pratiques**, nos attendus et les réponses qu'on apporte face à telle ou telle situation du temps de l'enfant, que ce **temps soit scolaire ou périscolaire**. Par le passé, j'ai demandé à plusieurs reprises que nous travaillions à un règlement commun avec la mairie et la cantine. Ma demande n'a jamais abouti. Je la renouvelle.

Mairie, représentants de parents et enseignants pourraient s'unir et constituer un **groupe de travail** pour pallier les difficultés rencontrées, établir un **règlement commun**, un **protocole** face à la réception de mails de parents agressifs pour que nous soyons **partenaires**, nous **travaillions dans la confiance et la bienveillance**.

Je rappelle que ce n'est pas Monsieur le Maire qui est le supérieur hiérarchique des enseignants mais l'Inspecteur de l'Education nationale et que la directrice n'est pas la supérieure hiérarchique des adjoints de l'école.

Pour prévenir toute situation conflictuelle, nous restons à **l'écoute**. Ce qui se passe à l'école doit être réglé au sein de l'école par les professionnels. Je le rappelle, en aucun cas un parent n'a le droit d'intervenir auprès d'un enfant.

Il faudrait éviter de régler les problèmes qui concernent les élèves "entre parents". Cela ne fait qu'aggraver les tensions.

Nous **actionnons tous les leviers** à portée de main. Nous passons beaucoup de temps à **dialoguer** avec vos enfants, à nous concerter, à **communiquer** avec les partenaires **pour vos enfants**.

Nous nous heurtons souvent à **des manques** : les besoins en terme de soins sont bien supérieurs à l'offre (1 an à 1 an 1/2 d'attente pour obtenir un rendez-vous au CMP, plus d'orthophoniste à Genillé, pas de maître G (psychomotricité)...) Le **projet de territoire** évoqué lors du dernier conseil d'école prend là tout son sens...

Car **en plus des enfants qui ont besoin d'un recadrage permanent**, il y a des **enfants en situation de handicap** qui sont **inclus** dans nos classes (**6 reconnus et 1** demande déposée **et 2** demandes à venir). Ces enfants ont des besoins spécifiques et ont notamment besoin de la présence d'**AESH à leur côté ; 3 enfants /6** ne sont pas accompagnés faute de candidat et/ou de recrutement. Et là je réponds à une autre question qui m'est remontée.

Les enseignants ne peuvent pas être tenus pour seuls responsables de tous les maux de la société, maux qui prennent des proportions exponentielles en ces temps de crise sanitaire. S'il y a des violences entre

enfants, les réactions des parents à l'encontre des enseignants sont tout aussi violentes. Malgré tout, tous les enseignants sont à leur poste, dans des conditions de plus en plus compliquées.

Chacun a son rôle à jouer, dans le respect de l'autre. Les **parents** ont leur rôle **d'éducateurs** à tenir pour que les enseignants de l'école de la République qui se doit d'accueillir TOUS les enfants puissent les instruire.

Monsieur l'Inspecteur est au courant de la situation de l'école de Genillé. Il pourra proposer de rencontrer l'ensemble des parents si nécessaire.

Il faudrait arrêter d'avoir de la défiance envers l'école.

À la suite de ce préambule, les premiers échanges portent :

- sur le besoin qu'il y aurait de faciliter la communication entre les familles et l'école (parents d'élèves et enseignants),
- sur le fait que les familles, les parents d'élèves ne savent pas toujours à qui s'adresser entre l'école, la cantine, la mairie,
- sur l'importance de ne pas stigmatiser un enfant afin de lui permettre de progresser et d'évoluer de façon positive dans son comportement et non de l'y enfermer (enseignants),
- sur la nécessité pour les parents de toujours faire le point entre ce que raconte un enfant à la maison et ce qui arrive réellement (élus). Monsieur le Maire rappelle qu'il ne faut rien suggérer aux enfants (rappel au droit pénal),
- Mme Riolland intervient pour expliquer la situation de sa classe : un parent d'élève se plaint de violences envers sa fille et un autre a demandé un rendez-vous pour éclaircir une situation. Mme RIOLLAND insiste sur l'importance de consulter préalablement les avis des professionnels s'occupant des enfants. Le problème récurrent est dû à un manque de confiance vis à vis de l'enseignant. Les 2 parents pourront avoir un rendez-vous. Mme RIOLLAND spécifie que les élèves de sa classe ne sont pas violents, simplement actifs.
- Monsieur l'Inspecteur dit :

qu'il est utile d'en parler en Conseil d'école que de manière générale, il y a une augmentation des problèmes dans les écoles en raison de la crise sanitaire, qu'il y a à l'évidence un manque de confiance.

Il propose un séminaire réunissant parents, enseignants, élus, DDEN.

« L'école est un lieu de sécurité pour les enfants, avant même d'être un lieu d'apprentissage. C'est notre première préoccupation. Mais il y a des accidents. Pourtant, il n'y pas une école où le risque 0 existe. On intervient, en décrivant les circonstances des accidents. A partir des faits, on réfléchit profondément avec toute la communauté éducative. La logique de défiance provoque des attitudes qui ont des conséquences difficiles à gérer, nécessitant plus d'écoute encore et plus de compréhension. Cette problématique sur le territoire est plus importante qu'ailleurs.

Le 19 mars 2021, aura lieu une rencontre avec les infirmières, les psychologues scolaires, les médecins scolaires, le corps médical pour mettre en place le dispositif ABMA « Aller Bien Pour Mieux Apprendre », élaboré par Santé publique France et qui permet de mobiliser l'ensemble des partenaires pour, entre autres, faciliter la gestion des conflits. Nous allons déployer ce dispositif en priorité sur nos territoires. »

Concernant l'incident à l'origine de difficultés récentes, Mme SIGONNAUD-BASTARD rappelle qu'elle n'est pas restée sans réagir : elle a clairement établi les faits, envisagé une équipe éducative et a sollicité l'IEN. pour, entre autres, faciliter la gestion des conflits.

Monsieur l'Inspecteur lui répond : « Oui, Mme SIGONNAUD-BASTARD, vous avez fait une équipe éducative, oui vous n'êtes pas restés sans réagir, oui vous m'avez sollicité, oui il faut une équipe éducative dès qu'un problème se présente pour y apporter une solution. Je valide la réflexion. »

Mme ROBIN ajoute dans un témoignage rempli d'émotions que :

- c'est un accident, (elle insiste sur le fait qu'elle en est désolée pour l'élève en question)
- qu'il n'y a pas de harcèlement,
- que tout a été fait pour gérer la situation au mieux.

Le débat porte ensuite sur la communication entre les mairies et les écoles, la nécessité ou non d'informer systématiquement la commune des accidents qui ont lieu à l'école et sur l'information régulière des parents sur la gestion des problèmes via le Conseil d'école.

Pour M. ALFANDARI, il faut faire un compte rendu à chaque Conseil d'école, pour montrer que les enseignants ne laissent rien passer; l'information doit être partagée le plus tôt possible après la survenue d'événements (accidents en particulier) entre écoles et mairies qui pourraient jouer un rôle de médiateur si besoin.

Pour Mme Habert, ce dispositif serait un manque de confiance vis à vis des enseignants. Le conseil d'école n'a pas vocation à faire le bilan des actions pédagogiques et éducatives réalisées par les enseignants concernant les conflits entre enfants.

Pour M. MEUNIER, il n'est pas impératif de prévenir la mairie en premier : l'important, est que l'échange d'information ait lieu. Monsieur le Maire ajoute que les enseignants sont sous pression et qu'ils sont présents pour les soutenir et même être en renfort, si besoin.

Monsieur l'Inspecteur précise que l'école de Genillé ne se distingue pas par le nombre d'accidents. Pour ce dernier, les indicateurs suivants peuvent être donnés au Conseil d'école, afin de rassurer la communauté et montrer le climat serein qui règne dans cette école :

- nombre de déclarations d'accidents
- nombre d'équipes éducatives
- nombre de faits d'établissement,

et le maire peut être prévenu de tout événement important pour désamorcer les situations compliquées.

Puis, il est envisagé la création d'un groupe de travail pour élaborer un règlement commun aux écoles, aux cantines et aux garderies.

Pour plus d'efficacité et de souplesse, Mme SIGONNAUD-BASTARD souhaiterait un groupe de travail en petit comité. Les ATSEM souhaiteraient y être associées.

Tous les participants au Conseil sont d'accord pour la création de ce groupe de travail.

Enfin, il est question du personnel non enseignant, le personnel communal intervenant quotidiennement auprès des enfants.

M. ALFANDARI constate que le personnel communal intervenant sur le temps périscolaire n'est pas formé pour ce travail et envisage de proposer une formation spécifique. Idem pour les ATSEM.

➤ **Désarroi des parents face au manque d'AESH**

Mme SIGONNAUD-BASTARD rappelle que les postes d'AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) ne sont pas tous pourvus pour les raisons suivantes :

- contrats de 24 heures par semaine pour suivre 2 enfants ou plus,
- faible rémunération,
- trajets parfois longs (et donc frais de transport) pour les postes situés à la campagne.

Mme ROCHETTE-CASTEL propose que les parents insistent auprès des instances pour savoir où en sont les demandes d'AESH avec notification.

➤ **Quelles sont les consignes à la cantine si un enfant ne veut pas manger le repas qui est servi ?**

Mme VILLEGGER, Trésorière de l'association de cantine, précise que le temps de cantine est aussi un moment d'apprentissage, d'éducation au goût. On incite les enfants à goûter.

Si problème il y a, c'est au moment du service. Une réunion aura lieu entre le personnel et les parents responsables de la cantine pour mettre les choses à plat.

Les mails reçus par les responsables de la cantine sont parfois agressifs.

➤ **Pourquoi le travail du soir n'est pas fait à la garderie ?**

M. MEUNIER répond que les enfants peuvent faire leur travail du soir s'ils le souhaitent, mais que c'est une garderie et pas une étude surveillée ou une aide aux devoirs. Le personnel n'incite donc pas spécialement à la mise au travail. Si les parents le demandent, il n'y aura pas de problème. Le personnel présent peut même aider (sans obligation). L'emploi d'une personne pour aider aux devoirs peut être discutée dans le cadre du projet de territoire.

Mme SIGONNAUD-BASTARD dit qu'il a été évoqué de repenser le temps d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) pour faire de l'aide aux devoirs auprès des enfants qui en auraient besoin.

En conclusion, Mme SIGONNAUD-BASTARD espère que le groupe de travail et le concours des représentants de parents d'élèves seront utiles à apaiser les tensions.

M. ALFANDARI exprime le soutien et la confiance des communes à l'égard des enseignants.

Prochain conseil d'école programmé le 11 juin 2021 à Céré-la-Ronde.

Séance levée à 20h41.

B. Talot
M. Rochette-Castel
E. Philippe,
Secrétaires de séance,

Corinne SIGONNAUD-BASTARD,
Présidente de séance,

